



Déclaration du PPE sur la crise agricole

Le Groupe du PPE au Parlement européen est de loin le plus ardent défenseur des intérêts des agriculteurs européens. Au cours de la dernière réforme de la PAC, c'est le Groupe PPE qui a sécurisé un budget substantiel en faveur de l'agriculture européenne. Nous continuons à défendre une politique agricole commune et nos agriculteurs dans le cadre de la crise actuelle sur les marchés agricoles.

Au cours des 18 derniers mois, les conditions de marché dans des secteurs vitaux tels que les produits laitiers, la viande de porc, le bœuf et les fruits et légumes se sont détériorées à un tel point que la survie de nombreux producteurs est maintenant sérieusement en péril. Des conditions difficiles sur les marchés internationaux ainsi que l'augmentation de la production dans certains secteurs, ont eu un impact négatif sur les prix. Les pratiques commerciales déloyales de la chaîne d'approvisionnement alimentaire aggravent en outre la crise. Le Groupe PPE exige des relations justes et équilibrées entre les producteurs agricoles, les transformateurs et le secteur de la distribution. Nous demandons instamment que la Commission européenne applique les règles existantes et mette en place, le cas échéant, un cadre réglementaire efficace pour sauvegarder les intérêts des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Nos propositions pour lutter contre la crise :

1. Assurer des conditions de concurrence équitable au sein du marché intérieur est d'une importance primordiale pour l'agriculture européenne, en particulier pour les exploitations familiales qui sont l'épine dorsale de nos collectivités rurales. Le Groupe PPE appelle à des mesures immédiates pour corriger les déséquilibres de pouvoir entre les producteurs et le secteur de la distribution.
 - Nous avons besoin d'examiner urgemment le degré de concentration des distributeurs et l'état des pratiques commerciales dans l'Union européenne afin de proposer de nouvelles mesures législatives européenne pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales (PDU) dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Les règles de concurrence ne doivent pas permettre aux distributeurs individuels de bénéficier d'une position dominante sur les marchés nationaux ou régionaux.

- Nous devons abolir le système parallèle d'un nombre sans cesse croissant d'organismes de certification - exploités par les distributeurs eux-mêmes et coûteux pour les producteurs ; dans la pratique, cette situation aboutit à la substitution de l'État dans sa mission de surveillance du secteur alimentaire par des règles que ces organismes ont fixés, ce qui endommage les intérêts du producteur.
 - Les mesures de la concurrence doivent rendre impossible pour le secteur de la distribution de résilier unilatéralement les contrats lorsque les prix baissent. Lorsque les prix sont fixés, des prix nets sont nécessaires pour empêcher les mises à jour non-transparentes des prix. Tous les systèmes exigeant des frais afin d'être inscrit sur les listes des distributeurs en tant que fournisseur devraient être supprimés et interdits.
 - La mise en œuvre correcte de la directive « retard de paiement » doit être évaluée et une révision doit être faite si nécessaire. Un délai de paiement de 30 jours maximum, qui ne pourrait pas être modifié par le biais de contrats individuels, doit être mis en place et rendu nécessaire dans tous les domaines des relations commerciales dans le secteur alimentaire et légalement inscrit au niveau de l'UE. Les États membres peuvent individuellement autoriser des délais plus courts.
 - Nous devons nous assurer que les contrats de livraison entre les acteurs du marché - les agriculteurs, les coopératives, les laiteries, les transformateurs - avec le secteur de la distribution soient de 12 mois ou plus. Dans ces contrats, une période de six mois maximum pour la fixation des prix devrait s'appliquer, à moins qu'une période plus longue soit explicitement demandée par les producteurs ou les laiteries. Un accès prioritaire pour les producteurs locaux à des épiceries et des supermarchés devrait être facilité.
 - Tous les marques distributeurs disponibles en Europe doivent être clairement étiquetées pour indiquer qui en est le producteur. Le nom de la marque du producteur ou - dans le cas où il n'y a pas de nom de marque - le nom de l'entreprise, doit être affiché sur l'emballage avec au moins la même importance que le nom du distributeur de sa propre marque. Le Groupe PPE estime que cette question doit être une priorité pour « l'initiative de la chaîne d'approvisionnement ».
2. Comme mesure immédiate, nous appelons à la réintroduction permanente du soutien à la graisse de beurre utilisée dans la crème glacée et dans les produits de boulangerie en vue de remplacer de façon permanente l'huile de palme, qui est importé des pays tiers, et parfois produite dans des conditions douteuses vis à vis de l'environnement. Ce soutien s'est avéré être un grand succès dans le passé.
 3. Le système d'intervention est trop statique. La Commission est donc invitée à proposer un nouveau système d'intervention « *ad hoc* » pour éliminer de manière flexible, en fonction des conditions du marché, les quantités nécessaires de beurre et de lait écrémé en poudre via une procédure rapide ne nécessitant pas de préavis, aux prix du marché. Nous appelons à un mécanisme souple pour décider de l'augmentation temporaire potentielle des prix d'intervention et de l'augmentation de l'aide au stockage privé.
 4. Le Groupe PPE demande à la Commission de proposer, sur une base temporaire, des mesures obligatoires et non-bureaucratiques à l'échelle européenne pour réduire la production de lait.
 5. Des aides spécifiques pour les transformateurs et pour la production et la promotion des produits de haute qualité dans les régions défavorisées, telles que les régions montagneuses et ultrapériphériques, doivent être introduites.

6. Le Groupe PPE, qui avait fermement soutenu la mise en place de l'Observatoire du marché du lait, se félicite de la création d'un observatoire du marché de la viande et appelle à l'extension des instruments de surveillance du marché à d'autres secteurs, tels que les fruits et légumes. La Commission devrait également examiner le niveau des tarifs d'importation sur les engrais, ainsi que les coûts globaux de production, y compris les produits phytopharmaceutiques. Nous soutenons l'idée que les observatoires du marché devraient être proactifs dans la prévention des crises du marché en incorporant des mécanismes d'alerte précoce.
7. La *Task Force* « Marchés Agricoles » doit apporter une contribution concrète sur la question des pratiques commerciales déloyales et sur l'optimisation des mesures de marché. Les mesures nationales spécifiques ne doivent pas interférer avec le fonctionnement du marché intérieur.
8. Le Groupe PPE reconnaît que la Commission a fait usage de recettes issues du superprélèvement en vue de mettre 500 millions d'euros € à la disposition des États membres pour aider les agriculteurs. Cependant, comme une partie importante de ce montant n'a pas été utilisé, le Groupe PPE propose que les fonds non dépensés soient utilisés pour des mesures visant à soulager les marchés.
9. Le Groupe PPE demande le financement de garanties de prêts pour aider les agriculteurs ayant des problèmes de trésorerie. Une pleine utilisation doit être faite de tous les instruments existants au niveau de l'UE afin de faciliter l'accès des agriculteurs au crédit et à l'investissement, notamment par le biais de la Banque européenne d'investissement (BEI), le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS) et le Fonds de cohésion, dont le développement rural. Les agriculteurs devraient avoir accès au financement privé et à des instruments de financement tels que le *crowdfunding*.
10. En vue d'atténuer les difficultés sur le marché de la viande de porc, la Commission devrait si nécessaire permettre des limitations temporaires de production dans ce secteur. Le programme de stockage privé devra être rouvert en temps voulu et d'autres mesures appropriées devraient être mis en œuvre en conformité avec l'évolution des prix de la viande porcine.
11. La Commission est appelée à permettre aux États membres non touchés par une maladie animale à délivrer les certificats vétérinaires nécessaires à l'exportation de produits de viande de porc dans le cas des embargos phytosanitaires.
12. Le Groupe PPE estime que les mesures proposées pour faire face à la crise dans le secteur des fruits et légumes sont très insuffisantes. En particulier, les prix de retrait devraient être mis à jour puisque le soutien actuel ne couvre que 20 % du prix moyen sur le marché. Le Groupe PPE demande également à la Commission d'augmenter les fonds de promotion pour les produits de bœuf et de continuer à ouvrir de nouveaux marchés à l'étranger.
13. Nous exhortons la Commission à mettre des produits agricoles européens à la disposition des personnes les plus démunies de l'Union et des pays tiers qui ont besoin d'une aide d'urgence, dans le cadre de notre aide humanitaire extérieure.
14. Le commerce international offre des opportunités considérables à nos agriculteurs. Cependant, dans tous les accords commerciaux, une réciprocité doit être atteinte, notamment avec nos principaux partenaires commerciaux, sur les normes en matière de protection des consommateurs, le bien-être des animaux et la protection de l'environnement, ainsi qu'en matière de normes sociales minimales. Tous les produits

agricoles importés doivent satisfaire aux normes de l'UE. La protection de nos indications géographiques doit être une priorité.

15. Le Groupe PPE salue les efforts déployés par le commissaire européen Phil Hogan pour ouvrir de nouveaux marchés. Les obstacles non tarifaires doivent être réduits. Le Groupe PPE appelle à une introduction rapide de l'UE à l'échelle des outils de garantie à l'exportation/crédits supplémentaires, en coopération avec la BEI, qui pourrait compléter les régimes mis en œuvre par les États membres.

Tandis que nous sommes confrontés à la crise actuelle, il nous faut rappeler que les perspectives à long terme pour l'agriculture sont positives. Les estimations suggèrent qu'une augmentation de la production agricole sera nécessaire pour nourrir une population mondiale en croissance constante. L'innovation dans l'agriculture européenne sera la clé. Encourager les jeunes à entrer dans le secteur de l'agriculture est un défi qu'il nous faut relever.

Le Groupe du PPE est pleinement engagé à aider nos agriculteurs à traverser ces moments difficiles. Nous allons continuer à jouer un rôle actif pour aider nos agriculteurs à faire face aux crises de marché.